



## Article 1 – Paiement

- La location devient effective, qu'avec notre accord par courriel et après réception du contrat signé, accompagné d'un versement d'acompte, correspondant à 30% des frais du séjour, plus les frais de réservation (20 €).
- Une taxe de séjour de 0.40 €/jour/pers > 18 ans vous sera demandée en supplément de votre location.
- Un mois avant la date d'arrivée, le solde de votre séjour devra nous être réglé dans sa totalité.
- Mode de règlement accepté : carte bancaire – chèque – espèce – chèque vacances. Il vous sera appliqué 10 € de remise, pour tout envoi postal de vos chèques vacances.
- Tout séjour inférieur à une semaine doit être réglé dans la totalité.

## Article 2 – Arrivée

- La location débute à la date fixée par le présent contrat à partir de 15h et se termine à la date de départ avant 11h.
- Toute location est nominative et ne peut être en aucun cas être sous louée ou cédée.

## Article 3 – Caution

- Une caution de 200 € vous sera demandée à l'arrivée et avant votre installation, elle vous sera rendue lors de votre départ après l'état des lieux.
- Une caution de ménage de 50€ vous sera demandée à l'arrivée et avant votre installation, elle vous sera rendue lors de votre départ après l'état des lieux.
- Tout matériel cassé sera remplacé ou remboursé.

## Article 4 – Utilisation des lieux

- Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.
- Les hébergements et emplacements doivent être rendus dans le même état de propreté qu'à votre arrivée. A défaut de cela, la caution ménage sera retenu.
- Il appartient au client de vérifier que son contrat Multirisque Habitation résidence principale, de prévoir l'extension de ses garanties à la présente location ; tant au niveau de la responsabilité locative que de ses propres biens. La direction décline toutes responsabilités en cas de vol.
- Tout locataire ou campeurs est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.
- Les animaux domestiques sont acceptés (hors catégorie 1 et 2), sous la responsabilité de leur maître. Présentation du carnet de vaccination à jour et ils doivent toujours être tenus en laisse

## Article 5 – Sécurité

- Il est formellement interdit de fumer dans les lieux communs et les locatifs, de jeter à l'extérieur tous mégots, allumettes ou autres objets pouvant mettre le feu. Ne jamais laisser de cigarettes allumées sans surveillance. Votre responsabilité sera totalement engagée en cas d'incendie par négligence.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors de tout le séjour. Ne pas les laisser sans surveillance.

## Article 6 - Utilisation de la piscine

- Pour la piscine, les shorts et les bermudas ne sont pas acceptés, seuls les slips et boxers de bain sont autorisés

## Article 7 – Linge de maison

- Le linge de maisons, linge de lit et linge de toilettes ne sont pas inclus. Possibilité d'en louer sur place

## Article 8 – Annulation

- Remboursement possible si annulation 1 mois avant ; si annulation 15 jours avant un avoir sera possible.
- Si l'annulation de votre réservation est supérieure à 30 jours, après l'acceptation par le prestataire, 30% du montant du séjour vous sera retenu. Néanmoins, un « avoir » pourra vous être accordé en échange d'un courriel à l'attention du directeur et sous certaines conditions.
- Si l'annulation de votre réservation est inférieure à 30 jours ou si vous ne vous présentez pas, 100% du montant du séjour vous sera retenu, ainsi que les frais de réservation
- L'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement, en cas de retard de paiement sera de 40 €, selon le décret d'application n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler sa location.
- Un départ prématuré ou une arrivée tardive ne pourra donner lieu à quelconque remboursement de la part du prestataire.

## Article 9 – Protection des données à caractère personnel

- Le Prestataire ne conserve les données des clients que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

## Article 10 – Litige

- En cas de litige et après avoir informé le responsable de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.
- Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :
  - Site web : <https://www.cm2c.net/>
  - Adresse : CM2C 14 Rue Saint-Jean, 75017 Paris
  - Tel : 06 09 20 48 86